

ARCHIVES NATIONALES



Projet ADAMANT

adapter l'archivage à l'ère du numérique

L'équipe-projet ADAMANT

Le projet ADAMANT est porté par une équipe-noyau disposant de compétences archivistiques et informatiques (Archives nationales, Sous-direction des systèmes d'information du ministère de la Culture).

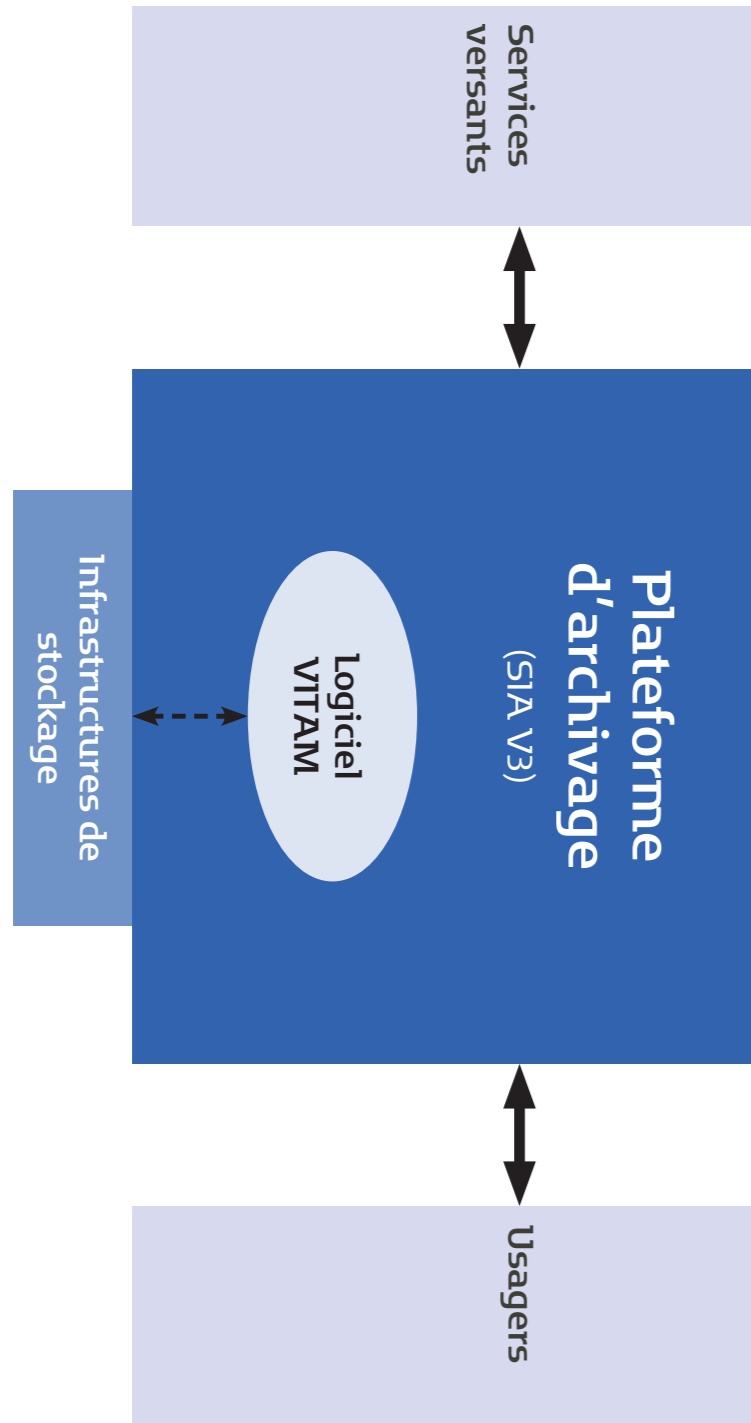
Thomas VAN DE WALLE, directeur du projet
Sandrine HEISER, chef de projet métier
Olivier CROULARD, chef de projet applicatif
Julien GEORGES, chef de projet infrastructures

Un réseau d'acteurs

ADAMANT s'inscrit dans le cadre du programme VITAM et des actions du réseau des Archives de France. Il est porté conjointement, au sein du ministère de la Culture, par les Archives nationales (Maîtrise d'ouvrage) et la Sous-direction des systèmes d'information (Maîtrise d'œuvre).



La plateforme et ses utilisateurs



#ProjetADAMANT



Conserver la mémoire numérique : un défi majeur

Depuis que l'administration française produit des données numériques, les Archives nationales se sont dotées de moyens pour les gérer dans le temps. C'est ainsi que, dès 1981, le service Constance est créé, afin de conserver l'intégrité des « archives électroniques » et de les garder intelligibles sans limitation de durée, un défi majeur face à la rapidité de l'obsolescence technique. Le principe retenu est de les rendre accessibles *en dehors des systèmes qui les ont produites* et de permettre à n'importe quel utilisateur de les *décoder* à travers les décennies.

Les Archives nationales ont collecté les premiers exports de grandes bases de données, notamment statistiques (INSEE, INED, Agriculture, etc.). Petit à petit, d'autres types de documents se sont ajoutés : images et photographies, enregistrements sonores, films, documents de « bureautique », messageries, produits au sein des ministères, ou encore captations des procès dits « historiques ».

En 2019, c'est un riche patrimoine de plus de 200 millions de fichiers numériques (57 To) qui a été ainsi constitué.

ADAMANT
Archives nationales

Administration Des Archives et de leurs Métadonnées aux Archives Nationales dans le Temps.

Concevoir l'archivage numérique de demain : le projet ADAMANT

Les pratiques quotidiennes de travail ont considérablement changé, introduisant les outils informatiques de façon massive et transformant profondément la production administrative. Face à l'essor du numérique, le projet ADAMANT doit permettre d'assurer la continuité du service public porté par les Archives nationales, en industrialisant la conservation et l'accès aux données numériques versées par les administrations centrales et les opérateurs de l'État.

Ce projet de transition numérique a pour objectif d'adapter les outils, les procédures et l'organisation de la chaîne d'archivage depuis le versement des données jusqu'à leur diffusion, en partenariat entre le SIAF, les services d'archives ministériels et les Archives nationales.

Les Archives nationales s'engagent ainsi résolument à décloisonner les filières de traitement des archives papier et nativement numériques pour rendre un meilleur service à tous leurs usagers.

Adaptation des outils, procédures et organisation



Outils



Procédures



Organisation

Garantir la fiabilité et l'authenticité des données : un partenariat interministériel

L'archivage numérique dans le temps est une préoccupation de l'État, qui s'est notamment exprimée par le lancement du programme interministériel VITAM, visant à proposer un socle d'archivage numérique fiable et sécurisé, commun à toutes les administrations.

Basé sur le logiciel VITAM, le projet ADAMANT a pour vocation de développer un module d'archivage électronique intégré au système d'information archivistique [SIA] des Archives nationales, et pourvu d'infrastructures d'hébergement de données hautement sécurisées. Dans sa nouvelle version, le SIA V3 permettra ainsi de répondre aux enjeux de chaque étape du processus archivistique et d'offrir un portail unifié aux utilisateurs, qu'il s'agisse des professionnels des archives ou du grand public.

Développement des usages numériques

Grâce à ce nouvel outil, les Archives nationales ont pour ambition de favoriser la diffusion des données archivées, dans une logique de données ouvertes (*open data*). Cette démarche s'inscrit dans la continuité de la décision prise par les Archives nationales en 2017, consistant à offrir la gratuité de réutilisation des données numériques.

